



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Arsenaux et établissements de l'Etat

Question écrite n° 1267

Texte de la question

M. Hubert Falco attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur l'inquiétude des personnels des établissements et des arsenaux de l'Etat, face aux restructurations programmées. En l'absence d'informations claires, ils craignent une modification du statut des secteurs industriels de la direction des constructions navales et de la direction des constructions aéronautiques, ainsi que des réductions d'effectifs qui se traduiraient par des licenciements. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures de restructuration que le Gouvernement envisage de prendre au niveau de la délégation générale pour l'armement.

Texte de la réponse

L'évolution géopolitique, le resserrement de l'outil de défense, l'accélération des progrès technologiques et la nécessité de maîtriser les coûts de fonctionnement conduisent la délégation générale pour l'armement (DGA) à rechercher une amélioration de l'efficacité économique des établissements et une adaptation de leur potentiel productif à leur charge prévisionnelle. Cette adaptation qui se fera sans modification du statut des secteurs industriels de la direction des constructions navales et de la direction des constructions aéronautiques, implique une diminution du nombre des personnels d'exécution employés à des tâches indirectes et le recours à une meilleure mobilité fonctionnelle et professionnelle. Ces réductions d'effectifs qui seront effectuées sans utiliser le licenciement comme instrument de régulation concerneront essentiellement les personnels susceptibles d'être touchés par des mesures d'âge. C'est ainsi que pour 1993 et 1994, les objectifs fixés pour la DGA portent respectivement sur environ 2600 et 2200 départs de personnels d'exécution. Les mesures prévues au-delà de 1994 qui ne peuvent à ce jour être précisées, seront fixées dans le cadre du programme pluriannuel d'accompagnement social des restructurations du ministère de la défense.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1267

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1420

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2333